

## Règlement d'intervention 2024

### Article 1 Le BAFA territoire

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs est un diplôme non professionnel délivré à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

En raison des difficultés croissantes de recrutement d'encadrants qualifiés et afin de faciliter et de démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, **le CIAS Moselle et Madon organise en 2024 une formation BAFA sur son territoire en partenariat avec les Francas de Meurthe-et-Moselle et participe financièrement aux frais de formation.**

- **Limitée à une prise en charge par bénéficiaire**, réglée directement aux Francas.
- **Cumulable avec les autres aides financières.**
- **D'un montant de 300 euros par demandeur.**

### Article 2 Conditions d'éligibilité

L'inscription est possible à condition que le demandeur remplisse les conditions ci-après :

- **En priorité habiter une commune de la Communauté de Communes Moselle et Madon**, puis dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour l'année 2024, y travailler (secteur animation/loisirs) ou y être scolarisé.
- **Avoir participé à la réunion de présentation du dispositif du 6 mars 2024.**
- **Réaliser l'intégralité de la formation (base, stage pratique et approfondissement).**
- **Être âgé de 16 ans au moins** le premier jour de la session de formation générale.
- **Aucune condition de ressources n'est exigée.**
- **S'engager à réaliser en tant qu'animateur bénévole ou salarié**, auprès d'une structure localisée sur le territoire intercommunal qui emploie des animateurs :
  - Les 14 jours ouvrés du stage pratique
  - Au moins 5 semaines sur 1 an en période de vacances, à compter de la date d'obtention du BAFA
- **Respecter les durées maximums entre les stages** : il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre le début du stage de formation et la fin du stage pratique. De même, il ne doit pas s'écouler plus de 30 mois entre le début du stage de formation générale (1<sup>ère</sup> session) et la fin de la session d'approfondissement (3<sup>ème</sup> session).

## Article 3 Dates de la formation

- **Réunion d'information** : mercredi 6 mars 18h30 au CIAS, 2 place des tricoteriers à Chaligny
- **Réunion administrative (retour des dossiers de la session de base)** : mercredi 10 avril 19h au CIAS, 2 place des tricoteriers à Chaligny
- **Session de base** : du dimanche 28 avril au dimanche 5 mai inclus, à l'Espace Claudine Gérardin, 40 rue Joliot Curie à Messein.
- **Formation PSC1** : samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 9h à 17h au CIAS, 2 place des tricoteriers à Chaligny
- **Réunion administrative (retour des dossiers de la session d'approfondissement)** : mercredi 9 octobre 19h au CIAS, 2 place des tricoteriers à Chaligny
- **Session d'approfondissement** : du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre inclus (lieu à définir)

## Article 4 Coût de la formation

Le coût total de la formation est de 930€. Ce montant inclut :

- Le coût de la session de base
- Le coût de la session d'approfondissement
- La formation PSC1
- L'accompagnement par les Francas de Meurthe-et-Moselle
- Les repas des sessions de base et d'approfondissement

<b>Coût du stage : 930€</b>	<b>QF &lt; 900</b>	<b>QF &gt; 900</b>
Participation Francas	170€	170€
Participation CIAS	300€	300€
Participation CNAF	200€	200€
Participation Conseil Départemental	140€	/
Participation Francas CAF 54	50€	150€
<b>Reste à charge famille</b>	<b>70€</b>	<b>110€</b>

### + Adhésion Francas :

- 5€ pour les non salariés (étudiants, RSA, demandeurs d'emploi...)
- 10€ pour les salariés

Le paiement est obligatoire avant le premier jour de la formation.

## Article 5 Modalités de versement de l'aide

**Le versement est conditionné par la réalisation en intégralité de la formation (base, stage pratique et approfondissement) et au respect de ses engagements. En cas de non-respect de ces derniers, le demandeur devra rembourser l'aide versée aux Francas.**

Sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilité fixées par le règlement, le demandeur se voit remettre une subvention, versée directement aux Francas. Un courrier lui notifiera cette aide.

Le nombre d'aides attribuées est limité. Il est défini par le Conseil Communautaire chaque année. Les aides sont attribuées par ordre d'arrivée des dossiers de demande d'aide complets et selon les ordres de priorités liées à la situation du demandeur.

## Article 6 Pièces à fournir à l'appui de la demande de versement d'aide

### 1. À faire avant de rendre le dossier

- Inscription sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) pour obtenir le numéro d'inscription Jeunesse et Sport
- Inscription sur le site <https://www.bafa-lesfrancas.fr/> (sans payer l'acompte)

### 2. A retourner lors de la réunion 10 avril 2024

#### **À compléter :**

- Fiche d'inscription « Fiche d'engagement stagiaire et organisateur »
- Demande d'aide individuelle à la Formation BAFA du CD54, pour les QF < 900.
- Cerfa n°11381\*02 : demande d'aide à la formation CNAF
- Procuration CAF
- Bulletin d'adhésion Francas
- Le présent formulaire de demande d'aide auprès du CIAS Moselle et Madon

#### **À joindre obligatoirement :**

- Attestation du quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition
- Règlement complet du parcours BAFA + adhésion Francas de 5€ ou 10€ pour les salariés (2 chèques différents)
- La photocopie du QR code + code PIN de la carte Jeun'est pour les moins de 29 ans : accessible depuis le site <https://www.jeunest.fr/>
- Un justificatif de domicile ou de scolarisation ou l'attestation de l'employeur, datant de moins de 3 mois

**Tout dossier retourné incomplet sera refusé. L'élaboration du dossier peut se faire avec l'aide du CIAS Moselle et Madon.**

### 3. Pièces à joindre obligatoirement après la formation (impérativement 4 mois après la réalisation de la session d'approfondissement) :

- Un justificatif de la réalisation du stage pratique dans l'une des structures localisées sur le territoire intercommunal
- L'attestation de fin de session d'approfondissement validée

#### **Renseignements supplémentaires :**

CIAS Moselle et Madon, 2 place des tricoteriers 54230 Chaligny  
09.74.36.04.50 [cias@cc-mosellemadon.fr](mailto:cias@cc-mosellemadon.fr)

# Formulaire de demande d'aide individuelle à la formation BAFA TERRITOIRE

Exercice 2024

<p><b>Contact :</b>          CIAS Moselle et Madon          2 place des tricoteriers 54230 Chaligny          09 74 36 04 50 / <a href="mailto:cias@cc-mosellemadon.fr">cias@cc-mosellemadon.fr</a></p>	<p><b><u>Date limite de dépôt :</u></b>   <b>Le mercredi 10 avril 2024</b></p>
--	--

NOM et Prénom : .....

Né(e) le : .....

Situation (scolaire ou professionnelle): .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone..... Adresse mail : .....

NOM et Prénom d'un des représentants légaux (si mineur) : .....

Téléphone d'un des représentants légaux.....

Adresse mail d'un des représentants légaux : .....

Coordonnées de l'employeur le cas échéant (localisé sur le territoire de Moselle et Madon):.....

.....

- **Sollicite une aide individuelle à la formation BAFA pour la session organisée** par l'organisme de formation les Francas de Meurthe-et-Moselle,
- **S'engage à réaliser en tant qu'animateur bénévole ou salarié, auprès d'une structure localisée sur le territoire intercommunal qui emploie des animateurs :**
  - Les 14 jours ouvrés de stage pratique
  - Au moins 5 semaines sur un an en période de vacances à compter de la date d'obtention du BAFA,
- **Atteste avoir pris connaissance qu'en cas de non-respect de mes engagements, je serai dans l'obligation de rembourser au CIAS l'aide perçue.**

Fait à : .....le.....

Signature :

## **A FAIRE OBLIGATOIREMENT AVANT LA FORMATION :**

### **À faire avant de rendre le dossier :**

- Inscription sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) pour obtenir le numéro d'inscription Jeunesse et Sport
- Inscription sur le site <https://www.bafa-lesfrancas.fr/> (sans payer l'acompte)

### **À compléter :**

- Fiche d'inscription « Fiche d'engagement stagiaire et organisateur »
- Demande d'aide individuelle à la Formation BAFA du CD54, pour les QF < 900.
- Cerfa n°11381\*02 : demande d'aide à la formation CNAF
- Procuration CAF
- Bulletin d'adhésion Francas
- Le présent formulaire de demande d'aide auprès du CIAS Moselle et Madon

### **À joindre obligatoirement :**

- Attestation du quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition
- Règlement complet du parcours BAFA + adhésion Francas de 5€ ou 10€ pour les salariés (2 chèques différents)
- La photocopie du QR code + code PIN de la carte Jeun'est pour les moins de 29 ans : accessible depuis le site <https://www.jeunest.fr/>
- Un justificatif de domicile ou de scolarisation ou l'attestation de l'employeur, datant de moins de 3 mois

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT APRES LA FORMATION (IMPERATIVEMENT 4 MOIS APRES LA REALISATION DE LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT) :**

- Un justificatif de la réalisation du stage pratique dans l'une des structures localisées sur le territoire intercommunal
- L'attestation de fin de session d'approfondissement validée

### **Dossier à retourner complet lors de la réunion administrative :**

**Le mercredi 10 avril 2024 à 19h  
CIAS Moselle et Madon  
2 place des tricoterias 54230 Chaligny  
[cias@cc-mosellemadon.fr](mailto:cias@cc-mosellemadon.fr)**